

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 24/2022

29 juin 2022

L’Autorité belge de la Concurrence approuve l’acquisition de Anima par AG Insurance

Le 28 juin 2022, l’Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé l’acquisition de Anima SA ("Anima") par AG Insurance SA ("AG Insurance").

La concentration a été notifiée le 14 juin 2022 et l’application de la procédure simplifiée a été demandée.

Anima est active dans le secteur de l’immobilier de soins et gère principalement des centres de soins résidentiels et des résidences-services en Belgique. Dans une moindre mesure, Anima propose également des séjours de courte durée, des séjours de convalescence, des soins de jour et des soins à domicile. Anima est actuellement contrôlée par Ackermans & van Haaren SA.

AG Insurance est une filiale d’AGEAS, un groupe d’assurance international. AG Insurance est active dans le domaine des assurances vie et non-vie, ainsi que des pensions complémentaires. Par le biais d’AG Real Estate, la filiale immobilière d’AG Insurance, AGEAS est également active dans le secteur immobilier. AG Real Estate possède un portefeuille immobilier varié et est active dans le développement et la gestion de biens immobiliers commerciaux et résidentiels.

Dans sa décision du 28 juin 2022, l’ABC constate que les conditions d’application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève pas d’opposition.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Damien Gerard

Auditeur général

Tél : + 32 (2) 277 76 57

Courriel : damien.gerard@bma-abc.be

Site internet : www.abc-bma.be

L’Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d’une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l’ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L’ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l’Union européenne et la Commission européenne à l’intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).